

## **CONVENTION POUR LE MANDATEMENT DES FACTURES MULTI BUDGETS – Bâtiment de l’EHPAD d’Olliergues**

---

### **ENTRE**

La Communauté de Communes Ambert Livradois Forez, représentée par M. FORESTIER Daniel, agissant en qualité de Président, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du **jj/mm/aa.**

Ci-après désignée « CCALF »,

### **ET**

Le CIAS Ambert Livradois Forez, représentée par Mme PRUNIER Valérie, agissant en qualité de Vice-Présidente, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du **jj/mm/aa.**

Ci-après désignée « CIAS »,

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION :**

Depuis le 01 janvier 2021, le budget CIAS (46000) et le budget annexe du CIAS (46100) EHPAD d’Olliergues sont rattachés à la trésorerie de Thiers.




Ces budgets sont juridiquement distincts. Le budget CIAS 46000 comme le budget annexe EHPAD 46100 ne peuvent en aucun cas mandater des factures du budget ALF (401). Le budget général d’ALF (401) doit donc prendre en charge les factures communes avec le budget du CIAS ou de l’EHPAD.

Il s’agit donc de traiter par la présente convention les cas particuliers de factures qui interviennent pour l’usage du bâtiment commun entre le budget CCALF et celui de l’EHPAD et la mairie d’Olliergues.

La présente convention a pour objectif de clarifier les prises en charges entre budgets et les éventuels remboursements.

### **ARTICLE 2 : IDENTIFICATION DES FACTURES**

Arès vérification préalable effectuée par rapport aux factures antérieures,

-  Facture de chauffage : Gaz de Bordeaux / ENEDIS
-  Facture d’eau : Syndicat SIAEP
-  Facture d’assainissement : Mairie d’Olliergues

- ✚ Electricité des communs : EDF
- ✚ Charges ascenseur : ORONA
- ✚ Factures d'assurances

### **ARTICLE 3 : PRISE EN CHARGE DES FACTURES**

Les factures identifiées seront prises en charges et mandatées par CCALF en ADG.

Puis selon une clef de répartition adaptée à chaque dépense, selon le tableau ci-dessous, ces dépenses seront titrées par CCALF service ADG pour les services, de la mairie d'Ollièrgues, le pôle AFE et le budget de l'EHPAD

#### **REPARTITION DES CHARGES ENTRE MAIRIE D'OLLIERGUES - BUDGET AFE - EHPAD**

<b>Fournisseurs et prestations</b>		<b>clef de Répartition</b>
ENEDIS - GAZ DE BORDEAUX	CHAUFFAGE	AU REEL (TABLEAU ANNEXE)
SYNDICAT SIAEP	EAU	AU REEL (TABLEAU ANNEXE)
MAIRIE OLLIERGUES	ASSAINISSEMENT	AU REEL (TABLEAU ANNEXE)
EDF	ELECTRICITE DES COMMUNS	1/3 AFE - 2/3 EHPAD
ORONA	ASCENCEUR	1/3 AFE - 2/3 EHPAD
ASSURANCES		AU REEL

### **ARTICLE 4 : EFFET DE LA CONVENTION**

La présente convention pour le mandatement des factures multi budgets prendra effet à compter du **jj/mm/aa**, sous réserve de la délibération de principe.

**Le Président de la Communauté  
de Communes AMBERT  
LIVRADOIS FOREZ,**

**Monsieur Daniel FORESTIER**

**LA Vice-Présidente du CIAS AMBERT  
LIVRADOIS FOREZ**

**Madame Valérie PRUNIER**